

Arrêté municipal n°144-2023

Portant composition du Comité Social Territorial

Monsieur Philippe LEMAÎTRE,
Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.251-5 à L.251-10, L.252-1 à L.252-2 et L.254-2 à L.254-4,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment ses articles 6 et 7,

Vu la délibération du conseil municipal de la CN n° 2022-060 en date du 23 mai 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 3 titulaires et 3 suppléants,

Vu le procès-verbal du scrutin du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection à cette même date,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du comité social territorial de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité

TITULAIRES

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
LEMAITRE Philippe	Maire
HUE Ghislaine	Conseillère municipale
METTE Christian	Conseiller municipal

SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
LUCAS Jean	Conseiller municipal
GARNIER Liliane	Conseillère municipale
DESCHENES Jérôme	Directeur Général des Servies

Représentants du personnel

TITULAIRES

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
SIMON Hugues	UNSA
HOUEL Lydie	UNSA
CHEHI Bouchourani	UNSA

SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
LEMOINE Eric	UNSA
VERNIER Nadège	UNSA
CASSIET Lucienne	UNSA

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Article 3

Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles-Rouffigny est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 25/04/2023 au 9/05/2023
La notification faite le 25/04/2023

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
jeudi 20 avril 2023

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20230421-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-04-2023

Publication le : 21-04-2023



Le Maire,



Philippe LEMAÎTRE